

# SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE KIÊN-DIÊN PUIS SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DES TERRES-NOIRES

Société anonyme, 1934

Étude de M<sup>e</sup> Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon  
Société des Plantations d'hévéas de Kiên-Diên  
Siège social à Saïgon, 28, boulevard Charner

Constitution  
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 juin 1934)

I. — Suivant acte sous signatures privées en date à Saïgon du 6 juin 1934 dont l'un des originaux est demeuré annexé à l'acte de souscription et de versement ci-après énoncé, M. ONG THANH, commerçant, Chinois de la congrégation de Tchiou Tchao, a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Statuts  
TITRE PREMIER  
Objet. — Dénomination. —  
Siège — Durée

ARTICLE PREMIER. — Il est formé sous la dénomination de : « SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE KIÊN-DIÊN » une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées, et sera régie par les lois en vigueur sur les sociétés et par les présents statuts.

ARTICLE DEUX. — Cette société a pour objet :

L'acquisition et la vente de tous terrains de culture et particulièrement de toutes plantations d'hévéas

L'exploitation directe ou indirecte, la prise à bail de toutes plantations et de tous terrains.

Et généralement toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, financières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

ARTICLE TROIS. — Le siège social est à Saïgon, 23, boulevard Charner.

Il peut être transporté en tout autre endroit de la même ville par simple décision du conseil ou dans tout autre endroit, en France, dans une colonie française ou dans un pays de protectorat français par décision de l'assemblée extraordinaire.

ARTICLE QUATRE. — La durée de la société est de quatre vingt dix neuf années qui commenceront à courir le jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE II  
Capital social — Actions

ARTICLE CINQ — Le capital social est fixé à mille piastres et divisé en dix actions de cent piastres chacune, lesquelles devront être souscrites et entièrement libérées en espèces avant la constitution de la société.

.....  
III. — Du procès-verbal — dont copie est demeurée annexée à la minute d'un acte de dépôt reçu par M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire susnommé, le 6 juin 1934, de la délibération prise par l'assemblée constitutive des actionnaires de la Société des Plantations d'hévéas de Kien-Dien le 6 juin 1934, il appert :

1° Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur aux termes de l'acte reçu par M<sup>e</sup> LESERVOISIER le 6 juin 1934 ;

2° Qu'elle a nommé comme administrateur unique, dans les termes de l'article 8 des statuts, M. Alfred JEAMBILLE, agent commercial, demeurant à Saïgon ;

3° Qu'elle a nommé M. PONNOU DELAFFON, employé de commerce, demeurant à Saïgon, comme commissaire pour faire un rapport à l'assemblée sur les comptes du premier exercice ;

4° Et, enfin, qu'elle a approuvé les statuts et déclaré la société entièrement constituée.

Expéditions :

— de l'acte de déclaration de souscription et de versement et des statuts y annexés et de la liste aussi y annexée ;

— et de l'acte de dépôt et de la copie du procès-verbal y annexée de la délibération de l'assemblée constitutive.

Ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la Justice de Paix de Saïgon le 15 juin 1934.

Pour extrait et mention.

LESERVOISIER, notaire.

---

Société des Plantations d'hévéas DE KIEN-DIEN  
Société anonyme au capital de \$ 1.000.00  
Siège social : 29, rue Garcerie, Saïgon  
(*La Dépêche d'Indochine*, 22 décembre 1934)

Messieurs les actionnaires de la SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HEVEAS DE KIEN-DIEN sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 7 janvier 1935 à 17 heures, au siège social de la Société à Saïgon, 29, rue Garcerie, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1° Changement de dénomination de la Société,

2° Questions diverses.

L'administrateur-directeur.

---

## CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Société des Plantations des Terres Noires  
29, rue Garcerie, Saïgon

Avis de convocation  
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 avril 1935)

Messieurs les actionnaires de la SOCIÉTÉ des PLANTATIONS des TERRES NOIRES, société anonyme au capital de \$ 1.000,00 dont le siège social est à Saïgon, 29, rue Garcerie, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 8 mai 1935, à 17 heures, au siège de la Société.

### Ordre du jour

- 1° Rapport de l'administrateur-directeur sur l'exercice 1934,
- 2° Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 1934,
- 3° Examen et approbation s'il y a lieu du bilan et des comptes de l'exercice 1934 ;  
Quitus à donner l'administrateur-directeur,
- 4° Démission de l'administrateur-directeur et nomination de son remplaçant,
- 5° Nomination des commissaires aux comptes, pour l'exercice 1935,
- 6° Vote et approbation des autorisations prévues par l'article 40 de la Loi du 21 juillet 1867,
- 7° Questions diverses.

Le conseil d'administration.

---

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DES TERRES-NOIRES  
Siège social : 171, rue Mayer, Saïgon.  
Société anonyme au capital social de 1.000 \$ entièrement libérées.  
CONVOCATION AGO  
(*L'Information d'Indochine*, 13 juin 1936)

Quitus à donner à l'administrateur-directeur, etc.

---

15 janvier 1941  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1941)

— Extrait d'un arrêté accordant en concession définitive à la Société des Plantations des Terres Noires un lot de terrain domanial sis à Kien-an (Thudaumot)

---

Convoc. A.G.  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 février 1942)

---

MEMBRES TITULAIRES DE L'ASSOCIATION

*(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 11 mars 1942)*

## SOCIÉTÉS

Sté des plantations des Terres-Noires, représentée par TRICON <sup>1</sup>, 16, rue Colombert Saïgon.

---

### SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DES TERRES-NOIRES

Société anonyme fondée en 1934

*(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 4, p. 590)*

Objet : plantations d'hévéas.

Siège social : 16, rue Colombert, Saïgon.

Capital social : 1.000 \$, divisé en 10 actions de 100 \$ entièrement libérées.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : M. TRICON, administrateur unique.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : avant la fin de juin.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social, l'excédent des bénéfices, sauf la portion qui serait affectée à la constitution d'un fonds de prévoyance, et aux amortissements, sera distribué à titre de dividende aux actionnaires.

Inscription à la cote : pas de marché.

---

1953-1956 : Georges Dubourg s'occupe de l'évaluation des dommages de guerre.

---

<sup>1</sup> Probablement Jean Tricon, directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles (Shell).